



Commission économique pour l'Afrique
Comité du genre et du développement social
Deuxième session
Addis-Abeba, 11 et 12 octobre 2017
Point 7 de l'ordre du jour*
Examen et adoption du rapport de la deuxième session

Rapport de la deuxième session du Comité du genre et du développement social

Introduction

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), par les soins de sa Division des politiques de développement social, a organisé la deuxième session du Comité du genre et du développement social. Cette session s'est tenue les 11 et 12 octobre 2017 à Addis-Abeba sur le thème « Réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : de la planification à la mise en œuvre des objectifs en matière d'égalité des sexes et de développement social pour un développement inclusif et durable ».

2. Né de la fusion du Comité Femmes et développement et du Comité du développement humain et social, le Comité du genre et du développement social est un organe statutaire composé d'experts et de décideurs qui est chargé de fournir des orientations et des conseils à la Division des politiques de développement social, d'examiner pour ce faire les activités exécutées au cours de l'exercice biennal 2016-2017 et de définir une vision et une direction stratégiques pour l'exercice biennal 2018-2019.

3. La deuxième session du Comité du genre et du développement social avait pour but de faire le point sur les progrès accomplis en matière d'égalité entre les sexes et de développement social en Afrique, ainsi que de mettre en évidence les réalisations effectuées, les problèmes rencontrés et les déficits de réalisation afin d'assurer la concrétisation des effets souhaités. Le Comité a notamment fourni des orientations et des avis autorisés sur les priorités et les activités de la Division et formulé des recommandations tendant à renforcer les programmes de la CEA afin de mieux répondre aux besoins des États membres et des communautés économiques régionales, en tenant compte du contexte régional et des particularités de chaque pays. Des conclusions et des recommandations ont été adoptées à la fin de cette session qui a duré deux jours.

4. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe. Les

* E/ECA/CGSD/2/1/Rev.1

organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés : le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). La liste des participants sera diffusée sous forme de document d'information.

I. Ouverture de la session

5. Le représentant du Malawi, qui présidait le bureau sortant, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants. Dans son allocution d'ouverture, Joseph Kazima a transmis les salutations de la Ministre du genre, de l'enfant, des personnes handicapées et de la protection sociale du Malawi et remercié, au nom de son Gouvernement, les États membres africains d'avoir élu le Malawi pour présider le bureau de la première session du Comité du genre et du développement social.

6. Il a rappelé aux représentants que la première session portait sur un thème intitulé « Objectifs de développement durable en Afrique : Renforcer les politiques de développement social soucieuses de l'égalité entre hommes et femmes » et qu'elle avait débouché sur des conclusions et des recommandations concrètes qui illustraient l'engagement collectif des États membres à traduire le Programme 2030 en actions et résultats mesurables. Il a signalé qu'un certain nombre de pays avaient pris diverses mesures et qu'en conséquence, la CEA était invitée à mettre en œuvre les recommandations issues de la première session du Comité, lesquelles ont été portées à la connaissance des participants à la deuxième session.

7. En outre, il a souligné qu'il importait d'honorer les engagements pris et que les gouvernements devaient s'employer, sans délai, à intégrer les objectifs de développement durable dans leurs processus de planification nationale et leurs priorités nationales. Il a ajouté que les synergies créées permettraient aux États membres de réaliser les objectifs tendant à assurer l'égalité entre les sexes et le développement social, notamment ceux concernant la pauvreté, les inégalités et le chômage, en particulier le chômage des femmes et des jeunes, ainsi que l'urbanisation rapide et la nécessité pressante d'exploiter le dividende démographique.

8. Prenant le relais, Giovannie Biha, Secrétaire exécutive adjointe de la CEA chargée de la diffusion des produits du savoir, a prononcé une allocution de bienvenue dans laquelle elle s'est félicitée de la participation de 44 États membres à la session du Comité du genre et du développement social. Selon elle, cette participation était la preuve que les pays étaient résolus à prendre en compte les dimensions sociales du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

9. Elle a dit que le Programme 2030 était le plus ambitieux programme de lutte contre la pauvreté et de protection de la planète que les Nations Unies aient jamais adopté et que l'Afrique y avait largement contribué. Elle a évoqué le souhait du Secrétaire général de voir le Programme 2030 reposer sur l'esprit d'initiative, la cohésion, le sens des responsabilités et les résultats.

10. Elle a indiqué que la CEA avait joué un rôle de premier plan dans la création de synergies concernant le Programme 2030 et l'Agenda 2063 qui fournissent le cadre nécessaire pour orienter la planification et l'exécution des activités tout en facilitant le suivi des progrès accomplis par les États membres.

11. Soulignant que les demandes de produits du savoir, de conseils sur les politiques à mener, d'assistance technique et d'appui au renforcement des capacités que les États membres adressaient à la CEA avaient connu une forte augmentation et appelant l'attention de ces derniers sur les progrès remarquables accomplis en matière d'égalité entre les sexes et les résultats

sociaux obtenus, elle a indiqué que deux défis restaient à relever, à savoir mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et « ne laisser personne de côté ». Elle a accueilli avec satisfaction les conseils et les propositions apportés sur la cartographie de la future orientation de la CEA en matière d'égalité entre les sexes et de développement social pour les prochains exercices, lesquels permettraient à la Commission d'approfondir son analyse des divers aspects de l'égalité entre les sexes et du développement social et de continuer à soutenir les États membres dans les efforts qu'ils fournissent en vue d'atteindre les objectifs et les buts inscrits dans le Programme 2030. Pour conclure son intervention, elle a remercié les représentants de leur appui aux activités de la CEA et leur a souhaité des débats fructueux.

12. M^{me} Alemitu Omdu, Ministre d'État de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a souhaité la bienvenue dans son pays aux plus de 70 représentants d'États membres, de communautés économiques régionales et d'organismes du système des Nations Unies venus participer à la deuxième session du Comité du genre et du développement social portant sur le thème « Réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : de la planification à la mise en œuvre des objectifs en matière d'égalité des sexes et de développement social pour un développement inclusif et durable ».

13. Elle a annoncé que l'Éthiopie avait totalement intégré les objectifs du Millénaire pour le développement dans ses plans de développement national et avait obtenu des résultats remarquables grâce aux impulsions vigoureuses données en la matière par les pouvoirs publics et à la coordination des activités de toutes les parties prenantes. Elle a ajouté que l'Éthiopie menait des politiques favorables aux pauvres en mettant en place des plans et programmes de développement cadrant avec les programmes de développement mondiaux, notamment le Programme d'action de Bruxelles et le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, lesquels produisaient des effets positifs et remarquables sur la croissance économique et le développement durable.

14. En outre, elle a signalé qu'un examen national avait confirmé que les politiques et l'environnement mis en place permettaient de mener à bien les objectifs de développement durable et de concrétiser la volonté politique du pays qui se manifestait par l'intégration de ces objectifs et de la deuxième phase du Plan de croissance et de transformation (GTP II) de l'Éthiopie dans les mécanismes de planification nationale et avait été depuis peu approuvée par le Conseil des ministres et ratifiée par le Conseil des représentants des peuples de la République fédérale démocratique d'Éthiopie (FORE).

15. Réaffirmant l'importance de l'intégration des objectifs intéressant l'égalité entre les sexes et le développement social dans les plans nationaux, elle a indiqué qu'au nombre des moyens d'action adoptés par l'Éthiopie figuraient des politiques et stratégies d'assistance aux pauvres et un système administratif décentralisé qui facilitait la bonne exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et constituait un moyen de mettre en œuvre les programmes mondiaux et régionaux en tirant parti des ressources financières et humaines du pays.

16. Elle a exhorté les autres États membres à adopter les mécanismes de suivi et de communication d'informations tels que l'établissement de rapports nationaux volontaires qui pourrait renforcer l'échange d'informations sur les progrès accomplis, les enseignements tirés et les expériences méritant d'être répétées dans d'autres contextes de développement.

17. M^{me} Alemitu Omdu a remercié les États membres de participer à la session, les a invités à découvrir la riche culture du pays et a félicité la CEA d'avoir organisé la deuxième session du Comité.

II. Élection du bureau

18. Les pays ci-après ont été élus à l'unanimité au bureau :

Président :	Madagascar (Afrique australe)
Premier Vice-Président :	Burkina Faso (Afrique de l'Ouest)
Deuxième Vice-Président :	Mozambique (Afrique de l'Est)
Rapporteurs :	Tchad (Afrique centrale)
	Tunisie (Afrique du Nord)

19. En passant les rênes et la présidence au bureau entrant, le Président sortant a remercié le bureau sortant représenté par le Malawi, le Mali, la Mauritanie, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud d'avoir fait preuve d'un réel esprit d'équipe et bien rempli ses missions. Il a rappelé que le bureau élu à la première session du Comité du genre et du développement social était chargé d'une importante mission, à savoir guider la Division des politiques de développement social et orienter ses activités relatives aux programmes de manière à répondre aux impératifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 nouvellement adoptés. Il a relevé que pendant leur mandat, ils avaient proposé, à la lumière du thème de la première session intitulé « Objectifs de développement durable en Afrique : Renforcer les politiques de développement social soucieuses de l'égalité entre hommes et femmes », des points de référence par lesquels la CEA devait exécuter ses activités relatives à l'égalité entre les sexes et au développement social. En outre, il a signalé que le bureau avait pu collaborer de façon judicieuse avec la Division des politiques de développement social pour faire en sorte que les recommandations formulées à la première session du Comité soient soumises par la Conférence des ministres au Conseil économique et social et en fin de compte à l'Assemblée générale.

20. Il a félicité la Présidente et les membres du bureau entrants de leur élection et s'est déclaré convaincu que le bureau conduirait le Comité à bon port et atteindrait les objectifs fixés à la session. Pour conclure son intervention, il a officiellement passé le flambeau à la Présidente entrante.

21. La Présidente entrante a, au nom de son pays, exprimé sa gratitude pour l'élection de Madagascar à la présidence de la deuxième session du Comité du genre et du développement social. Elle a remercié le Président et le bureau sortants de s'être acquittés de leur mandat avec succès et de façon rationnelle. Elle a réitéré au nom de son pays son engagement à mener à bien, avec tous les autres membres du bureau, les importantes missions qui leur étaient confiées.

III. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

22. À la suite de l'élection du nouveau bureau, le Comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour et le programme de travail de sa deuxième session. L'ordre du jour était libellé comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Rapports au Comité du genre et du développement social – Présentation des rapports et débats :
 - a) Sous-programme 9 – Développement social ;
 - b) Sous-programme 6 – Genre et participation des femmes au développement.

5. Séances parallèles :
 - a) Informalité et inégalité en Afrique ;
 - b) Le dividende démographique en Afrique : un point d'entrée pour la mise en œuvre et le suivi de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement ;
 - c) Une optique urbaine de la planification du développement national ;
 - d) Autonomisation économique des femmes : stimuler l'entrepreneuriat des femmes en Afrique.
6. Débat général sur le thème de la deuxième session : « Réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : de la planification à la mise en œuvre des objectifs en matière d'égalité des sexes et de développement social pour un développement inclusif et durable » :
 - a) Présentation du document de synthèse ;
 - b) Quatre séances de groupes parallèles ;
 - c) Compte rendu des séances parallèles et débats sur la voie à suivre.
7. Examen et adoption du rapport de la deuxième session.
8. Clôture de la session.

IV. Rapports au Comité du genre et du développement social – Présentation des rapports et débats

A. Sous-programme 9 – Développement social

1. Présentation du rapport

23. Présentant le rapport du sous-programme 9 portant sur le développement social, Saurabh Sinha, Chef de la Section de l'emploi et de la protection sociale de la Division des politiques de développement social, a donné un aperçu des missions de ce sous-programme et des différentes modalités d'exécution de son programme de travail, notamment les travaux d'analyse, les services d'appui à l'action des pouvoirs publics et les services consultatifs, la mise au point d'outils de renforcement des capacités, la promotion de dialogues sur les politiques à mener et le partage de connaissances, ainsi que la formation et le renforcement des capacités. Il a ensuite exposé les activités menées en 2016 et 2017 par chacune des sections relevant du sous-programme, à savoir la Section de la population et de la jeunesse, la Section de l'urbanisation et la Section de l'emploi et de la protection sociale.

24. Il a mis en lumière la contribution de la Division des politiques de développement social à l'élaboration du rapport phare de la CEA intitulé « *Rapport économique sur l'Afrique 2017 : L'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique* ». En outre, il a porté à l'attention des experts l'appui fourni par la CEA aux États membres dans le cadre de ses services consultatifs et d'appui à l'action des pouvoirs publics en matière d'urbanisation, de migrations, de protection sociale et de jeunesse. Il a également donné un aperçu des outils du savoir élaborés par les trois sections, à savoir le guide sur l'intégration de l'urbanisation dans les plans de développement national, l'indice africain de développement social (IADS), la boîte à outils pour les politiques relatives à la jeunesse et le guide pratique de

mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement après 2014.

25. Présentant ensuite les activités de formation et de renforcement des capacités menées en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), l'orateur a relevé qu'au cours de la période considérée, de solides partenariats avaient été noués avec d'autres organismes des Nations Unies, les États membres, la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et des instituts de recherche sur le développement durable et inclusif dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

26. Pour conclure son exposé, il a mis en lumière certaines des activités d'appui aux États membres prévues pour l'exercice biennal 2018-2019, notamment les travaux de recherche sur les politiques relatives à la jeunesse, le renforcement des capacités nationales en matière de production de données urbaines de qualité, le renforcement de la capacité des planificateurs à intégrer l'urbanisation dans les plans nationaux et l'examen de la corrélation existant entre l'urbanisation et la transformation agricole. Certaines activités auraient également pour but de renforcer la capacité des États membres à contribuer à l'avènement du pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées, à concevoir et mettre en œuvre des politiques appropriées pour faire face au problème de l'emploi informel et à celui de l'inadéquation des compétences, en particulier chez les jeunes et les femmes, à suivre les investissements réalisés dans les politiques et les programmes de protection sociale et contribuer à la réalisation des cibles des objectifs de développement durable relatives à la protection sociale, ainsi qu'à élaborer des politiques appropriées pour mettre en œuvre la Stratégie régionale africaine pour la nutrition tout en contribuant à la réduction de l'exclusion humaine et atteindre les cibles relatives au retard de croissance de l'enfant.

2. Débat

27. Au cours du débat qui a suivi, les représentants se sont félicités de la qualité des exposés et des activités menées par la CEA depuis la première session.

28. De plus amples renseignements ont été sollicités au sujet des directives concernant l'urbanisation et la planification du développement national et il a été demandé si la dimension féminine était intégrée dans cet outil. À cet égard, le secrétariat a précisé que l'intégration de l'urbanisation, de la dimension féminine et du développement social pour assurer une croissance inclusive était une considération importante dans le guide.

29. Certains participants ont jugé important de lier l'urbanisation à la planification du développement national, compte tenu des nouveaux problèmes rencontrés par les États membres, tels que les changements climatiques, qui doivent être réglés par des mesures intégrées.

30. Les participants se sont dits prêts à s'inspirer des outils de la CEA relatifs à l'égalité entre les sexes et au développement social pour formuler, planifier et exécuter leurs politiques nationales, mais ont souligné la nécessité de s'attaquer à certains des obstacles comme l'insuffisance des ressources financières disponibles au niveau national. À cet égard, le secrétariat a précisé qu'il mettait l'accent sur la mise en œuvre de ses outils avec des partenaires nationaux, par des équipes nationales chargées de la collecte de données, du renforcement des capacités et de la mise en œuvre. Il a été relevé que les États membres prenaient totalement en main l'opération et son exécution.

31. Il a été souligné pendant le débat qu'il était nécessaire d'envisager l'adaptation des outils et des directives de la CEA pour mieux tenir compte des pays sortant d'un conflit sur le continent et répondre à leurs priorités et besoins contextuels spécifiques.

32. La CEA a été invitée à accroître son appui à la mise en application de ses outils et à l'évaluation de leurs incidences sur l'action des pouvoirs publics, à aider les États membres à intégrer l'urbanisation dans leurs processus de planification du développement national et à renforcer sa collaboration au sein du système des Nations Unies et avec la Commission de l'Union africaine pour aider les États membres à mettre en œuvre, suivre et évaluer le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

B. Sous-programme 6 – Genre et participation des femmes au développement

1. Présentation du rapport

33. Présentant les activités du sous-programme 6 portant sur le thème « Genre et participation des femmes au développement », Ngone Diop, Conseillère principale à l'égalité entre les sexes, a souligné que ce sous-programme avait pour mission d'aider les États membres à parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Elle a axé son exposé sur les principales réalisations faites au cours de l'exercice biennal 2016-2017, mettant en évidence l'influence exercée sur l'action des pouvoirs publics, les résultats obtenus, les enseignements tirés et les principales difficultés rencontrées dans le cadre du sous-programme. Elle a également parlé des activités prévues pour l'exercice biennal 2018-2019.

34. En ce qui concerne les produits du savoir, le Centre africain pour le genre avait exécuté un certain nombre de projets de recherche sur les politiques à mener qui avaient abouti à des rapports sur les sujets suivants : autonomisation économique des femmes en Afrique : stimuler l'entrepreneuriat féminin ; garantir les droits des femmes à la protection sociale en Afrique ; les femmes dans l'activité minière artisanale et à petite échelle ; égalité entre les sexes et changements climatiques. Il avait continué d'intensifier la mise en œuvre de l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA). L'oratrice a également rendu compte du partenariat stratégique noué et entretenu au sein du système des Nations Unies ainsi qu'avec la Commission de l'Union africaine, les organisations de la société civile, les institutions de recherche et le monde universitaire afin de créer des synergies permettant de mieux servir les États membres.

35. De plus, des services consultatifs et d'appui technique adaptés à leurs besoins étaient fournis aux États membres et à la Commission de l'Union africaine, à leur demande, en vue de les aider à accélérer la concrétisation de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes sur l'ensemble du continent. La CEA cherchait également à donner l'exemple. Il ressortait des derniers résultats des évaluations effectuées à l'aide du marqueur de l'égalité hommes-femmes qu'elle devait redoubler d'effort pour faire en sorte que ses produits et son budget tiennent plus concrètement compte des questions relatives à l'égalité entre les sexes.

2. Débat

36. **Mesure de l'égalité entre les sexes et de l'exclusion sociale.** Le Comité a félicité la CEA d'avoir mis au point des outils visant à aider les États membres à promouvoir l'égalité entre les sexes et le développement social et à suivre les progrès accomplis dans ces domaines. Il a en particulier souligné que l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et l'indice africain de développement social étaient de précieux outils pour aider les États africains à évaluer leurs résultats en matière de promotion de l'égalité entre les sexes et à suivre les progrès accomplis dans l'exécution des engagements qu'ils avaient pris sur les instruments des droits de l'homme relatifs aux droits des femmes ainsi que dans la réduction de l'exclusion sociale. La CEA prêtait son concours aux pays sur les plans technique et financier pour

les aider à appliquer ces outils à l'échelon national, mais on prévoyait qu'avec le temps, les pays seraient en mesure d'utiliser leurs ressources nationales pour les appliquer afin d'améliorer la durabilité de leurs interventions.

37. **Émancipation économique des femmes.** Le Comité a souligné qu'en dépit de la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes dans divers pays africains, l'é émancipation économique des femmes était loin d'être atteinte. Il a invité la CEA à renforcer son programme relatif à l'autonomisation économique des femmes afin d'aider les États membres à concevoir des programmes et politiques efficaces. À cet égard, le Sénégal a sollicité l'appui de la CEA pour mettre en place un forum national des femmes entrepreneurs sur son territoire.

38. **Accès aux financements et leur maîtrise.** Le Comité a noté avec préoccupation que dans les pays africains, les femmes rencontraient encore des obstacles à l'accès aux financements. Un des principaux obstacles était le manque d'accès aux ressources économiques, notamment à la terre, qui pourraient servir de garantie. Bien qu'ils fussent accessibles à un large public, les programmes de microcrédit ne constituaient pas une solution durable et étaient généralement destinés à la population urbaine. Il a été souligné que les femmes avaient besoin d'une initiation à la finance permettant de gérer des prêts de n'importe quel montant pour éviter l'endettement.

39. **Indice conjoint de l'égalité entre les sexes de la CEA et de la BAD.** Un représentant de la Banque africaine de développement (BAD) a parlé de l'indice conjoint qu'élaboraient la CEA et la BAD à la demande des États membres. Inspiré de l'indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique de la CEA et de l'indice de l'égalité du genre en Afrique de la BAD, cet indice devrait être lancé en 2018.

40. **Protection sociale.** Le Comité s'est dit préoccupé par la forte proportion de femmes n'ayant pas accès à la protection sociale, en particulier celles qui travaillaient dans le secteur informel et les travailleuses domestiques. Il a évoqué la possibilité de mettre en place des mécanismes novateurs de protection sociale, notamment des régimes d'assurance volontaire destinés aux femmes et aux hommes travaillant dans le secteur informel.

41. **Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les budgets nationaux.** Le Comité a pris acte des activités du sous-programme 6 visant à assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les travaux de la CEA. Il a appelé en particulier l'attention sur le marqueur de la parité des sexes mis au point par la CEA qui donne une mesure indicative des ressources affectées à la promotion de l'égalité entre les sexes. Plusieurs États membres ont sollicité un appui pour adapter ce marqueur de la CEA à leurs besoins lors de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans leurs processus budgétaires.

42. **Appui de la CEA à la Commission de l'Union africaine.** Le Comité a pris acte de l'appui que la CEA apportait à la Commission de l'Union africaine dans l'établissement de la grille annuelle de résultats concernant la parité des sexes, laquelle était inspirée de l'indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique. Cet appui devrait être renforcé et élargi afin d'aider les pays à assurer l'égalité entre les sexes et la croissance inclusive.

V. Séances parallèles

A. Informalité et inégalité en Afrique

1. Présentation du rapport

43. Présentant un rapport sur l’informalité et les inégalités en Afrique, Adrian Gauci, économiste à la Section de l’emploi et de la protection sociale de la Division des politiques de développement social, a déclaré que les inégalités initiales, le rythme de la croissance économique et sa nature en Afrique avaient annihilé les effets positifs de l’évolution des niveaux de pauvreté. La lenteur des changements avait exacerbé les inégalités et la réduction de la pauvreté n’avait pas été en phase avec la croissance. En outre, la croissance économique n’avait pas créé suffisamment d’emplois et le large secteur informel était resté de ce fait stagnant malgré l’existence d’une reprise économique manifeste au cours de la période allant de 2000 à 2015. Les travailleurs du secteur informel, principalement des jeunes et des femmes, comptaient dans leurs rangs aussi bien des personnes peu instruites pour qui l’emploi informel était le seul moyen d’échapper au chômage (travailleurs « involontaires » du secteur informel) que de jeunes adultes urbains très instruits qui avaient « volontairement » choisi d’être employés dans ce secteur ou de gérer des entreprises informelles pour, par exemple, échapper à des réglementations pesantes ou à l’impôt.

44. Les caractéristiques communes de l’informalité retenues dans le rapport concernaient principalement la faiblesse de la productivité et des compétences, en particulier dans le cas de l’informalité de subsistance. La prédominance des jeunes et des femmes dans l’emploi informel s’expliquait par le fait qu’ils n’avaient pas la possibilité de participer au marché formel du travail. En outre, il convenait de noter que l’acquisition des connaissances de base en lecture, écriture et calcul n’était pas identique dans tous les groupes. Les taux d’achèvement des études primaires demeuraient faibles et les compétences de base étaient insuffisantes pour répondre aux profils exigés par le marché du travail. En règle générale, cela avait pour effet de cristalliser l’informalité et son lien avec les inégalités par la faiblesse de la productivité et l’insuffisance de la protection sociale. Les conclusions de l’étude étaient d’une importance capitale pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l’Agenda 2063 ainsi que pour la création de synergies. La nécessité d’ériger l’emploi en priorité absolue en Afrique devait être complétée par des politiques sectorielles sous-tendues par le souci d’équité dans le cadre des mesures prises pour « ne laisser personne de côté ». De plus, l’orateur a souligné qu’il était indispensable de se servir du secteur informel pour recalibrer la formation et améliorer la productivité. Enfin, il a fait observer que les politiques tenant compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes devaient revêtir un caractère transversal dans tous les plans nationaux et sectoriels.

45. L’orateur a dit qu’il importait par conséquent d’établir des liens manifestes entre l’informalité et les inégalités afin d’y faire face par des politiques ciblées. Une bonne connaissance du lien bidirectionnel existant entre l’informalité et les inégalités en Afrique fournirait des données empiriques permettant de concevoir des politiques plus inclusives et de mettre en œuvre le Programme 2030 et l’Agenda 2063.

2. Débat

46. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné l’importance d’une définition pratique et précise du terme « informalité » permettant de mesurer ce concept et de recueillir des données. Ils ont noté l’omniprésence de l’informalité en Afrique en général et dans les États membres en particulier. En outre, ils ont fait observer que l’informalité n’était pas un phénomène homogène et qu’elle devait donc être décomposée pour veiller à ce que les interventions

soient bien ciblées, qu'elle était due à un certain nombre de facteurs tels que l'absence d'une croissance inclusive, les chocs exogènes et les récessions et que les femmes étaient représentées de façon disproportionnée et excessive dans le secteur informel. Par exemple, 63 % des femmes de Cabo Verde et 78 % des femmes du Soudan du Sud travaillaient dans le secteur informel. Un participant a relevé que l'informalité volontaire se distinguait clairement de l'informalité involontaire. Ce point a été soulevé lors du débat du fait que l'informalité involontaire était considérée comme un problème plus grave et en raison de la composition des groupes qui y étaient exposés, ceux-ci comprenant notamment les femmes et les jeunes.

47. L'accent a été mis sur la distinction entre la pauvreté extrême et la pauvreté modérée à la lumière des chiffres de la Banque mondiale et il a été relevé qu'il convenait d'utiliser les seuils de pauvreté nationaux pour les évaluer, ceux-ci rendant compte de la situation du pays. En outre, la nécessité de produire des données solides, fiables et ventilées par sexe et par âge a été évoquée. Un autre point soulevé était le fait que l'absence d'une éducation de qualité constituait une des causes de l'entrée dans le secteur informel.

48. Les participants ont également échangé des informations sur les politiques et les données d'expérience nationales relatives à l'emploi et aux groupes vulnérables, notamment celles du Cameroun, du Ghana, du Sénégal, du Soudan du Sud, du Tchad et de la Zambie. Les programmes de protection sociale avaient pour but général de contribuer à l'amélioration de la productivité et à la formation des femmes et des jeunes travaillant dans le secteur informel.

B. Le dividende démographique en Afrique : point d'entrée pour la mise en œuvre et le suivi de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement

1. Présentation du rapport

49. Présentant le rapport sur le dividende démographique en Afrique, William Muhwava, Chef de la Section de la population et de la jeunesse de la Division des politiques de développement social, a dit que le dividende démographique était un accélérateur du développement socioéconomique censé naître lorsque les pays entraient dans une phase de faible taux de dépendance économique pendant leur période de transition de la fécondité. Il a expliqué que le dividende démographique serait utilisé comme point d'entrée pour cerner la corrélation de la population avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063. À cet égard, il a ajouté que le cadre de suivi de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement avait été élaboré et serait communiqué aux États membres afin qu'ils s'en inspirent pour exécuter d'une manière exhaustive, vigoureuse et intégrée les engagements pris dans le cadre de la Déclaration d'Addis-Abeba. Il a souligné que les jeunes de 15 à 24 ans constituaient une importante fraction de la population en Afrique et que leur proportion était censée augmenter rapidement dans l'avenir. Selon les projections de l'Organisation des Nations Unies, le nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans en Afrique devrait passer de 226 millions en 2015 à 321 millions en 2030.

50. L'orateur a fait observer que l'éducation était un des piliers indispensables pour atteindre le dividende démographique et que les jeunes Africains acquéraient de plus en plus des connaissances universitaires et des compétences professionnelles. Il a ajouté que le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire s'était accru, passant de 25 % en 1999 à 53 % en 2013, et que dans l'enseignement tertiaire, l'augmentation du taux de scolarisation était presque deux fois supérieure à la moyenne mondiale et plus rapide que dans toute autre région du monde. En outre, il a relevé que selon les estimations, 59 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans feraient des études secondaires à l'horizon 2030. Selon lui, la contribution que ces jeunes pourraient apporter à

la croissance économique et au développement restait largement inexploitée, les intéressés ne pouvant pas tous être retenus sur le marché du travail formel.

51. L'orateur a également fait observer qu'actuellement, les jeunes constituaient en Afrique 35 % de la population en âge de travailler, mais 60 % de la population inactive totale. Au cours des 10 années écoulées, plus de 37 millions d'emplois salariés avaient été créés alors qu'environ 110 millions de jeunes avaient rejoint les rangs de la population active pendant cette période. Pire encore, le niveau de chômage était parfois plus élevé chez les plus instruits et les jeunes Africaines étaient même moins bien loties sur le marché du travail en ce qu'elles rencontraient de nombreux autres obstacles. Le coût de l'exclusion des femmes était élevé. En effet, selon les estimations, la région avait perdu 95 milliards de dollars entre 2010 et 2014 et les pertes avaient atteint le chiffre record de 105 milliards de dollars pour la seule année 2014 en raison des écarts existant entre les hommes et les femmes sur les marchés du travail.

52. Selon l'orateur, la plupart des activités visaient principalement à résoudre les préoccupations et les problèmes actuels des jeunes, tandis qu'il n'existait guère d'autres politiques et scénarios concernant l'avenir des intéressés et du développement. Il était dès lors nécessaire de mettre en place des politiques et programmes correspondants ayant un caractère pratique et prospectif en vue de faire participer effectivement les jeunes à tous les aspects du développement de leurs pays en particulier et du continent en général. L'orateur a ajouté qu'une Afrique nouvelle, émergente et intégrée ne pouvait pleinement voir le jour que si l'atout démographique du continent – sa large population de jeunes – était mobilisé et outillé pour aider à piloter son programme d'intégration, de paix et de développement. En conclusion, il a expliqué que dans le cadre de sa contribution au programme de transformation socioéconomique de l'Afrique, la recherche produirait d'autres politiques et scénarios concernant l'avenir des jeunes et du développement sur le continent.

2. Débat

53. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont félicité la Section de la population et de la jeunesse d'avoir élaboré un guide pratique de mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba, instrument qui donnerait aux pays des orientations claires et précises pour exécuter le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement pour l'après-2014 et servirait également à suivre la mise en œuvre de la Déclaration.

54. Il a été souligné que la plupart des États membres de l'Union africaine avaient abandonné l'approche sectorielle au profit de l'approche multisectorielle dans l'élaboration de leurs plans et programmes et qu'il était par conséquent nécessaire d'associer un éventail de personnes à la conception des politiques et programmes démographiques, notamment des chercheurs et d'autres universitaires, des responsables politiques, des autorités religieuses et civiques, des professionnels du développement et des représentants de diverses communautés.

55. Un participant a informé le Comité que son pays avait réussi à associer des organisations confessionnelles et des autorités religieuses à ses activités en vue de préciser le rôle de l'islam sur les questions relatives à la population et au dividende démographique. Il a ajouté que son pays traitait les questions démographiques de façon holistique. Un certain nombre de participants ont fait observer que le mariage précoce retardait l'avènement de la transition démographique. En outre, des représentants ont expliqué que des lois interdisant le mariage précoce avaient été adoptées par les organes législatifs de leurs pays.

56. Il a été reconnu que les données démographiques et les travaux de recherche démographiques étaient nécessaires pour éclairer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques. L'existence de traditions, de valeurs et de pratiques africaines qui continuaient de faire de la famille nombreuse la

norme a été prise en considération. Il en va de même pour le fait que les jeunes, en particulier les filles, continuaient d'abandonner l'école. De plus, il a été relevé que la population africaine était jeune, avait peu accès à des soins de santé appropriés, possédait moins de compétences professionnelles, vivait dans la pauvreté et le dénuement, avait peu de possibilités de trouver un emploi et d'avoir accès à des revenus et à des moyens de subsistance réguliers et était victime d'inégalité d'accès aux ressources. En conclusion, le Comité a recommandé à la CEA d'aider les États membres à mettre en œuvre le dividende démographique et à en suivre l'évolution à l'aide du guide pratique de mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba.

57. Tout en reconnaissant l'importance du dividende démographique, les participants ont fait observer que certains sous-groupes de population avaient besoin d'attention, notamment les nourrissons, les personnes âgées et les femmes. À cet égard, il a été recommandé que dans ses travaux la CEA utilise essentiellement l'évolution de la pyramide des âges pour analyser la dynamique démographique.

58. Le Comité a également proposé que les mécanismes indiqués ci-après soient concrétisés pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement :

- a) Que la CEA travaille avec les États membres à l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation à l'examen de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement cinq ans après (Conférence internationale sur la population et le développement + 25) qui serait utilisée pour assurer l'adhésion des États membres afin qu'ils soutiennent sans réserve l'examen et y participent pleinement ;
- b) Que les États membres envisagent la mobilisation des ressources nationales pour l'examen de la Déclaration d'Addis-Abeba et l'engagent, une stratégie de mobilisation des ressources devant être élaborée à cet effet ;
- c) Que les États membres produisent régulièrement des rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ;
- d) Que la CEA aide les États membres à mettre en place des comités multisectoriels nationaux chargés de superviser l'examen de la Déclaration d'Addis-Abeba ;
- e) Que les États membres désignent des coordonnateurs chargés d'assurer la coordination et la liaison avec la CEA, la Commission de l'Union africaine et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur toutes les questions relatives aux modalités d'examen qui présentent un intérêt pour la Déclaration d'Addis-Abeba et le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ;
- f) Que la CEA élabore de toute urgence une méthode de travail et des indicateurs visant à faciliter l'établissement de rapports normalisés dans tous les États membres ;
- g) Que la CEA, le FNUAP et les partenaires aident les États membres à renforcer leur capacité à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

C. Une optique urbaine de la planification du développement national

1. Présentation du rapport

59. Présentant le rapport intitulé « Une optique urbaine de la planification du développement national », Edlam Yemeru, Chef de la Section de l'urbanisation, a donné un aperçu de l'importance de l'urbanisation pour la transformation structurelle et la croissance inclusive en Afrique. Elle a parlé de la nécessité d'intégrer ces dernières dans les plans de développement national des États africains et a commencé son exposé par des explications sur la dynamique de l'urbanisation en Afrique. À cet égard, elle a mis un accent particulier sur la rapidité avec laquelle l'urbanisation s'intensifiait et sur son ampleur, ainsi que sur les effets multiformes qu'elle aurait sur tous les États africains.

60. En outre, l'oratrice a fait observer que si l'urbanisation offrait d'importantes possibilités, elle était une condition nécessaire mais pas suffisante pour assurer la croissance. La qualité de l'urbanisation revêtait une importance considérable et pour favoriser l'avènement d'une urbanisation de haute qualité, il fallait fournir d'énormes efforts fondés sur une vision stratégique et multisectorielle.

61. S'agissant de la planification du développement national, l'oratrice a fait observer que l'intégration stratégique de l'urbanisation dans les plans de développement national n'était pas encore une réalité sur le continent. Cette lacune devait être comblée afin que les pays africains puissent exploiter les possibilités offertes par l'urbanisation pour assurer la transformation structurelle et la croissance inclusive. Cela était d'autant plus important que ces possibilités étaient éphémères.

62. En conclusion, l'oratrice a rappelé qu'un engagement à mettre l'urbanisation au service de la transformation structurelle avait été pris aux niveaux mondial et régional dans le cadre des objectifs de développement durable, de l'Agenda 2063 et du Nouveau Programme pour les villes. Toutefois, étant donné le caractère multisectoriel des questions urbaines, l'exploitation de l'urbanisation ne pouvait se faire que par son intégration dans la planification du développement national, activité pour laquelle la CEA avait entrepris d'élaborer un guide à l'intention des États membres.

2. Débat

63. Au cours du débat qui a suivi, les participants se sont félicités de l'approche novatrice retenue par la CEA pour aider les États membres à mettre l'urbanisation au service de la transformation structurelle, jugeant qu'elle venait à point nommé et était très pertinente. Ils ont souligné qu'étant donné l'ampleur et l'étendue des problèmes posés par l'urbanisation ainsi que les possibilités qu'elle offrait, il était urgent d'adopter des solutions efficaces s'inscrivant dans le cadre de la planification du développement qui pourraient réduire autant que possible les externalités et optimiser les avantages.

64. Les participants ont également donné des exemples précis mettant en évidence les effets que produisait déjà l'appui fourni par la CEA aux États membres dans le domaine de l'intégration de l'urbanisation dans la planification du développement national. En outre, ils ont décrit les possibilités actuelles et futures qui s'offraient à la CEA pour apporter une aide supplémentaire dans ce domaine et ont dit avoir l'intention de solliciter une telle aide.

65. Les participants ont fait observer que pour la plupart des pays africains, la planification du développement était prioritairement axée sur les secteurs primaires, les zones rurales et l'agriculture et qu'un changement de paradigme s'imposait donc sur le continent pour que l'urbanisation soit dûment prise en compte. À cet égard, ils ont estimé que les travaux de la CEA étaient de la plus haute importance.

66. Les participants ont relevé que même si l'urbanisation figurait en général dans leurs plans de développement ou leurs politiques urbaines nationales, il était encore possible de mieux l'intégrer dans la planification du développement sur les plans stratégique et intersectoriel à la lumière des priorités nationales et sectorielles à long terme. À cet égard, les travaux de la CEA, en particulier le rapport considéré, revêtaient une importance capitale et la coordination des activités de toutes les entités concernées restait un défi de taille.

67. Les participants ont demandé à la CEA d'étendre le champ d'application de son guide d'intégration de l'urbanisation dans la planification du développement national afin d'aider les États membres à mettre la croissance urbaine au service d'une croissance économique inclusive et, en particulier, à renforcer la coordination des activités de tous les secteurs et de toutes les entités. Ils ont fait état d'un certain nombre de programmes et de stratégies de premier plan tendant à assurer une urbanisation durable qui étaient en cours d'exécution dans certains pays africains et ont souligné combien les travaux de la CEA étaient utiles pour les renforcer. En outre, ils ont fait observer que les travaux de la CEA pourraient être axés sur les points suivants : les possibilités offertes par l'essor et la mutation des modes de consommation urbaine, la nécessité de mettre la conception des logements et l'aménagement urbain en corrélation avec l'emploi, les clivages entre les responsables de l'aménagement urbain et ceux de la planification économique, le renforcement des données et statistiques urbaines et les conséquences des changements climatiques. À cet égard, la CEA pourrait jouer un rôle important en fournissant son appui à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans la région.

D. Autonomisation économique des femmes : stimuler l'entrepreneuriat des femmes en Afrique

68. La séance a été présidée par M^{me} Lucile Bonkougou, représentante du Burkina Faso, les fonctions de rapporteur étant assumées par M^{me} Martha Mbombo, Secrétaire générale du Ministère de l'égalité entre les sexes et de la protection de l'enfance de la Namibie. L'élection de la présidente et de la rapporteuse a été suivie de la présentation des résultats des travaux de recherche récemment menés par le Centre africain pour le genre. S'appuyant sur plus de 30 enquêtes réalisées dans cinq pays choisis, le Centre a analysé l'implantation des femmes entrepreneurs et chefs d'entreprise, les différentiels de productivité entre les femmes entrepreneurs et leurs homologues masculins et les difficultés rencontrées par les femmes d'affaires. La dernière partie de l'exposé était constituée de messages et de recommandations formulés à l'intention des décideurs et axés sur les programmes de promotion de l'entrepreneuriat, les stratégies d'inclusion financière et les obstacles juridiques à l'accès des femmes aux possibilités économiques.

69. Les États membres se sont félicités du caractère exhaustif du rapport, pour lequel il avait fallu rassembler un grand nombre de sources de données afin d'analyser l'autonomisation des femmes par l'entrepreneuriat féminin. Au cours du débat qui a suivi, ils ont souligné que l'entrepreneuriat féminin était une priorité. Toutefois, ils ont dit être à différentes étapes dans le processus de mise en place de plans, de cadres et de mécanismes visant à stimuler l'entrepreneuriat féminin, certains étant à la phase de conception alors que d'autres mettaient déjà en œuvre des programmes intégrés dans leurs plans de développement national. Il s'est avéré que les États membres utilisaient de multiples stratégies pour mettre en œuvre leurs programmes. Par exemple, certains pays avaient établi des stratégies d'inclusion financière, tandis que d'autres essayaient d'élaborer des cadres relatifs à l'autonomisation économique des femmes, à l'inclusion financière et à la stimulation de l'entrepreneuriat féminin.

70. Les participants ont reconnu que tous les pays nourrissaient de grandes ambitions en matière d'autonomisation économique des femmes. La volonté politique était manifeste et les aspirations se reflétaient dans la législation et les stratégies. Certains pays utilisaient activement des quotas pour faire en sorte que les entreprises appartenant à des femmes représentent 30 % de celles qui remportent les marchés publics.

71. Il a été relevé que des problèmes se posaient aux stades de la planification et de la mise en œuvre. Les plans n'étaient souvent pas définitivement mis au point, la conséquence en étant que le cadre juridique n'était pas prêt pour la phase de mise en œuvre. Un autre problème résidait dans la ségrégation sectorielle qui cantonnait les femmes dans les secteurs moins lucratifs ou au bas de la chaîne de valeur des divers secteurs. Les différentiels de productivité trouvaient souvent leur origine dans cette ségrégation sectorielle.

VI. Débat général sur le thème de la deuxième session : « Réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : de la planification à la mise en œuvre des objectifs d'égalité des sexes et de développement social pour un développement inclusif et durable »

A. Présentation du document de synthèse

72. Jack Zulu, Spécialiste des questions sociales à la Section de l'emploi et de la protection sociale de la Division des politiques de développement social de la CEA, a dit que son exposé consistait essentiellement à analyser les principaux problèmes qu'il y avait lieu de résoudre pour mener à bien les objectifs intéressant l'égalité des sexes et le développement social afin de parvenir à un développement inclusif et durable en Afrique. Il a souligné la convergence qui existait entre le Programme 2030 mondial et l'Agenda 2063 régional du fait que ce dernier était inspiré de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, prise en compte dans le Programme 2030. Il a également souligné l'importance du rôle de la CEA qui consistait à organiser des consultations ayant abouti à la Position commune africaine, à fournir aux États membres des services d'appui technique et de renforcement des capacités pour leur permettre d'adapter leurs stratégies et plans de développement national aux deux programmes, ainsi qu'à stimuler l'intégration interrégionale et à faciliter la coopération internationale pour assurer l'avènement d'un développement inclusif et durable en Afrique.

73. Pour conclure son exposé, il a rappelé que si l'Afrique avait fait des progrès remarquables dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, des difficultés subsistaient et ces objectifs n'étaient pas encore atteints. Il a également fait observer qu'à titre d'enseignement tiré de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, les États membres devaient prendre un large éventail de mesures pratiques pour mener à bien et de façon plus rapide le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Après l'exposé, les intervenants ont mis en lumière les futurs problèmes à régler et les perspectives qui s'ouvraient aux pays.

74. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont félicité la CEA pour l'important travail qu'elle effectuait dans les domaines de l'égalité entre les sexes et du développement social, en particulier l'assistance qu'elle apportait aux États membres pour leur permettre d'intégrer les objectifs de développement durable dans leurs plans de développement national. À cet égard, ils ont échangé des informations sur les données d'expérience nationales pertinentes, en accordant une attention particulière à la prise en compte des problèmes propres aux femmes. Certains pays ont pris des mesures

subordonnant l'adoption des budgets des ministères sectoriels à l'obtention d'une attestation de conformité avec les règles d'équité nationales. Afin de renforcer ces bonnes pratiques, les États membres ont sollicité l'appui technique de la CEA. Une représentante a demandé à la CEA de fournir une assistance à la Commission pour l'égalité des chances de son pays au sujet du marqueur de l'égalité hommes-femmes. Il a été relevé que des programmes de formation et de sensibilisation avaient été mis en œuvre dans de nombreux pays en vue d'assurer la bonne exécution des plans nationaux et ceux-ci répondaient aux objectifs inscrits dans le Programme 2030.

B. Quatre séances de groupes parallèles [et]

C. Compte rendu des séances parallèles et débats sur la voie à suivre

75. Au cours des diverses séances parallèles, les participants ont échangé des informations sur les données d'expérience de leurs pays, notamment les difficultés rencontrées lors de l'intégration des questions relatives à l'égalité entre les sexes et au développement social dans les processus d'élaboration de leurs plans nationaux. Une de ces difficultés résidait dans le fait que les questions susvisées, en particulier celles relatives à l'égalité entre les sexes, n'étaient pas toujours traitées de façon exhaustive lors de l'élaboration des plans. Il a été relevé qu'un effort substantiel avait été fourni pour améliorer les systèmes statistiques, mais les données faisaient défaut dans un certain nombre de domaines, notamment sur les budgets-temps (données permettant d'évaluer les travaux domestiques non rémunérés) ainsi que sur le secteur informel et l'accès aux financements.

VII. Examen et adoption du rapport de la deuxième session

76. Le Comité a félicité la CEA de la bonne organisation de sa deuxième session, tant sur le fond que du point de vue de la logistique. Il l'a remerciée de cette bonne organisation et a souligné l'exhaustivité des différents rapports qu'elle lui avait soumis pour examen.

77. La CEA a également été félicitée pour le rôle appréciable qu'elle jouait en coordonnant ses activités et celles des États membres, en collaborant avec eux et en menant sans cesse des activités sur le terrain pour déterminer leurs besoins et y répondre.

78. Les recommandations issues de chaque point de l'ordre du jour étant très nombreuses, le secrétariat a décidé de les regrouper par point de l'ordre du jour dans le cadre du présent rapport comme suit :

A. Recommandations

1. Recommandations découlant du point 4 de l'ordre du jour : Rapports au Comité du genre et du développement social – Présentation des rapports et débats

79. Les recommandations issues de l'examen du point 4 a) de l'ordre du jour, intitulé « Sous-programme 9 – Développement social », sont les suivantes :

Pour les États membres :

- Mettre davantage l'urbanisation en corrélation avec les processus et cadres de planification du développement national afin de mieux

répondre à cette nouvelle tendance dans le cadre de la transformation structurelle de l'Afrique.

Pour la CEA :

- Soutenir davantage la mise en œuvre des outils qu'elle a élaborés et l'évaluation de leurs incidences sur l'action des pouvoirs publics ;
- Renforcer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les autres organismes du système des Nations Unies pour aider les États membres à mettre en œuvre, suivre et évaluer l'Agenda 2063 et le Programme 2030.

80. Les recommandations issues de l'examen du point 4 b) de l'ordre du jour, intitulé « Sous-programme 6 – Genre et participation des femmes au développement », sont les suivantes :

Pour les États membres :

- Prendre des mesures visant à institutionnaliser la mise en œuvre et l'utilisation de l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique au niveau national pour faire en sorte que le pays s'approprie cet indicateur et le prenne durablement en compte dans l'élaboration de ses politiques empiriques ;
- Élaborer de nouveaux programmes et de nouvelles politiques tendant à assurer la protection sociale des femmes qui travaillent dans le secteur informel ainsi que celle des travailleuses domestiques ou renforcer les programmes et les politiques de cette nature en vigueur, à la lumière du plan d'action dénommé « Plan de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle et du milieu rural » (SPIREWORK), et y réaffirmer la déclaration d'Alger sur l'investissement dans l'emploi et la sécurité sociale qui a sanctionné les travaux de la deuxième session du Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi tenue à Alger du 24 au 28 avril 2017 ;
- Renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation.

Pour la CEA :

- Aider les États membres à adapter le marqueur de la parité des sexes pour le mettre en œuvre dans leurs initiatives de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes ;
- Renforcer le programme de la CEA relatif à l'autonomisation économique des femmes en vue de déterminer les interventions efficaces, notamment celles tendant à faciliter l'accès aux financements, aux fins d'adoption par les États membres ;
- Fournir un appui technique aux États membres pour faciliter la mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes visant à assurer l'autonomisation économique des femmes.

Pour la CEA et la Commission de l'Union africaine :

- Renforcer les partenariats visant à aider les pays à promouvoir la croissance inclusive et l'égalité entre les sexes, conformément aux cibles convenues ainsi qu'aux actions prioritaires et aux directions stratégiques définies dans l'Agenda 2063, son Plan d'action 2016-2026 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- Accroître la coopération entre les deux organisations pour mieux aider les pays à promouvoir la croissance inclusive et l'égalité entre les sexes.

Pour la CEA et la Banque africaine de développement :

- Accélérer l'élaboration de l'indice africain unique de l'égalité entre les sexes qui devrait être lancé en 2018 et veiller à ce que les États membres participent activement à son élaboration et à sa finalisation.

2. Recommandations découlant du point 5 de l'ordre du jour : Séances parallèles

81. Les recommandations issues de l'examen du point 5 a) de l'ordre du jour, intitulé « Informalité et inégalité en Afrique », sont les suivantes :

Pour les États membres :

- S'attacher à améliorer l'accès à une éducation de qualité ;
- Mettre en place des politiques sectorielles relatives à l'emploi, à l'éducation, à l'égalité entre les sexes et à la jeunesse dans les plans et les grands desseins nationaux ;
- Ancrer l'équité dans les plans nationaux pour lutter contre les inégalités de revenus et de chances ;
- Élaborer des cadres législatifs visant à faciliter l'autonomisation économique des femmes ;
- Uniformiser la définition du terme « informalité » pour permettre de recueillir les données et les comparer entre tous les pays dans la durée, étant entendu que cette définition doit prendre en compte la formalisation de l'économie informelle ;
- Adopter une approche holistique dans les initiatives visant à réduire les inégalités en aidant les jeunes, en particulier les femmes, à éviter le « piège de l'informalité », compte tenu de l'interdépendance entre les études secondaires, les compétences, la santé et l'emploi ;
- Aider les femmes à passer du secteur informel au secteur formel ;
- Intégrer des politiques sectorielles relatives à l'emploi, à l'éducation, à l'égalité entre les sexes et à la jeunesse dans les plans et les grands desseins nationaux afin de créer des synergies entre la lutte contre l'informalité et la lutte contre les inégalités ;
- Ancrer l'équité dans les plans nationaux pour lutter contre les inégalités de revenus et de chances ;
- Réaliser, par les soins de l'État et de l'Administration, une analyse approfondie des moteurs de l'informalité avant de prescrire des solutions à l'intention des pouvoirs publics ;
- Réviser les programmes d'études afin de répondre aux demandes du marché du travail, compte tenu du fait qu'en Afrique de nombreux jeunes diplômés sont au chômage ;
- Adopter à l'échelon national des politiques de lutte contre des composantes précises de l'informalité plutôt que de formaliser le secteur informel ;
- Ériger l'égalité entre les sexes en priorité dans toutes les actions visant à lutter contre l'informalité et les inégalités ;
- Uniformiser la définition du terme « informalité » pour permettre de recueillir les données et les comparer ;
- Promouvoir l'égalité entre les sexes, la santé et l'emploi en tant que phénomènes multisectoriels étroitement liés et appelant par conséquent des solutions holistiques.

Pour la CEA :

- Élaborer des notes d'orientation sur le suivi des investissements sociaux et des produits du savoir en vue de leur utilisation pour analyser les divers aspects de l'informalité ;
- Organiser des séances de formation et fournir une assistance technique en vue d'améliorer la conception et la mise en œuvre de politiques appropriées sur l'emploi et la protection sociale ;
- Fournir un appui à l'élaboration de nouveaux programmes d'études, en particulier pour l'enseignement technique et professionnel, et les adapter aux demandes du marché du travail ;
- Apporter son appui à la conception et à la mise en œuvre de politiques adaptées à des composantes précises de l'informalité plutôt que d'essayer de formaliser le secteur informel ;
- Aider à ériger l'égalité entre les sexes en priorité dans toutes les actions visant à lutter contre l'informalité et les inégalités ;
- Réaliser une analyse approfondie des moteurs de l'informalité, variables d'un pays à l'autre, avant de prescrire des solutions à l'intention des pouvoirs publics ;
- Fournir des services d'appui technique et de renforcement des capacités, en particulier en matière de contrôle et de suivi des programmes ;
- Aider à élaborer et appliquer les produits et outils du savoir visant à améliorer la formulation des politiques et à mieux réaliser des travaux de recherche intégrés sur l'égalité entre les sexes et l'informalité.

82. Les recommandations issues de l'examen du point 5 b) de l'ordre du jour, intitulé « Le dividende démographique en Afrique : un point d'entrée pour la mise en œuvre et le suivi de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement », sont les suivantes :

Pour la CEA :

- Travailler avec les États membres à la réalisation de travaux de recherche et d'études visant à mettre au point des indicateurs de référence qui serviraient de base à la planification du développement national et de critères pour comparer les futurs examens de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement et évaluer les progrès accomplis ;
- Mettre au point des directives visant à faciliter la prise en compte et l'intégration des variables démographiques aux différents stades du processus d'élaboration des politiques, à commencer par le stade de la conception ;
- Renforcer les capacités de tous les États membres en matière d'intégration des variables démographiques dans la planification du développement et travailler avec les organismes démographiques nationaux à la sensibilisation des responsables politiques et des décideurs à la Déclaration d'Addis-Abeba ainsi qu'à son guide de mise en œuvre ;
- Allouer les ressources nécessaires pour informer les décideurs et les former sur la mise en œuvre des objectifs de la déclaration relative à l'exploitation du dividende démographique ; des notes d'orientation seraient utiles pour mener ces activités de sensibilisation ;
- Mener des campagnes de sensibilisation au dividende démographique dans les États membres ;
- Renforcer, en collaboration avec les partenaires, les capacités et l'expertise des États membres dans le domaine des interventions

concernant le dividende démographique ; les interventions effectuées dans les États membres sous forme de politiques et de programmes doivent être inspirées des bonnes pratiques générées sur le continent et dans les pays asiatiques ;

- Poursuivre les travaux menés sur les migrations et y associer les États membres, en mettant l'accent sur la lutte contre les moteurs structurels des migrations et le renforcement des avantages intrinsèques qu'elles peuvent fournir par des mesures tendant à faciliter la mise en place de politiques migratoires favorables au développement et, inversement, celle de politiques de développement favorables aux migrations ;
- Fournir aux États membres, comme ils l'ont demandé, des services d'appui technique et de renforcement des capacités, en particulier dans le domaine du contrôle et du suivi des politiques et des programmes, et les aider à utiliser ses divers produits et outils du savoir pour mieux élaborer leurs politiques et effectuer des travaux de recherche intégrés sur l'égalité entre les sexes et l'informalité, dans le cadre de l'exploitation du dividende démographique qui est un point d'entrée pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement.

83. Les recommandations issues de l'examen du point 5 c) de l'ordre du jour, intitulé « Une optique urbaine de la planification du développement national », sont les suivantes :

Pour la CEA :

- Continuer à soutenir les efforts que les États membres fournissent pour comprendre l'importance capitale de l'urbanisation et mieux traiter les problèmes que celle-ci pose, notamment en mieux liant l'urbanisation aux plans de développement national, aux budgets nationaux et aux politiques sectorielles ;
- Mettre au point des méthodes de travail et des outils destinés aux experts nationaux de tous les secteurs et organiser des sessions de formation à leur intention pour faciliter le renforcement des capacités dans ce domaine, assurer une compréhension commune des problèmes urbains, créer des liens et assurer la coordination des activités de planification et de mise en œuvre ;
- Travailler en étroite collaboration avec les gouvernements à l'élaboration de notes d'orientation sur le rôle crucial des villes, en mettant un accent particulier sur l'emploi, surtout celui des jeunes, l'égalité entre les sexes et l'inclusion sociale dans le cadre de la transformation structurelle ;
- Aider les États membres à consolider les données et les statistiques urbaines pour faciliter l'intégration de l'urbanisation dans la planification du développement national ;
- Faciliter la tenue de dialogues sur les politiques à mener aux échelons national et sous-régional afin de diffuser ces messages au plus haut niveau de la chaîne de prise de décisions ;
- Organiser des sessions de formation et fournir une assistance technique, à la demande, sur l'intégration de l'urbanisation dans la planification du développement national ;
- Prêter son concours aux États membres dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Nouveau Programme pour les villes ;
- Réaliser des études et rassembler des données d'expérience et des pratiques sur les possibilités qu'offre l'urbanisation pour assurer une croissance et un développement inclusifs et durables.

Pour les États membres :

- Établir un lien stratégique entre la planification du développement national et l'urbanisation pour favoriser la transformation structurelle ;
- Demander qu'une perspective urbaine soit adoptée dans la planification du développement national.

84. Les recommandations issues de l'examen du point 5 d) de l'ordre du jour, intitulé « Autonomisation économique des femmes : stimuler l'entrepreneuriat des femmes en Afrique », sont les suivantes :

a) Renforcement des capacités. Des efforts sont requis à différents niveaux.**Pour les États membres :**

- Solliciter de l'aide pour élaborer des plans nationaux et résoudre les problèmes qui se poseraient lors de la conception et de la mise en œuvre de ces plans ;
- Mettre au point des cadres législatifs visant à faciliter l'autonomisation économique des femmes ;
- Se doter de stratégies novatrices pour créer des institutions financières, comme des banques ou des fonds d'entrepreneuriat destinés aux femmes, et en simplifier les procédures pour accroître l'accès des femmes aux financements et améliorer leur maîtrise de ceux-ci ;
- Allouer des crédits budgétaires suffisants pour renforcer les capacités des femmes et faciliter leur autonomisation économique, conformément à la recommandation formulée dans le Programme d'action de Beijing.

b) Production et échange des informations. Mettre en place des outils, des portails et des plateformes en ligne permettant d'échanger les meilleures pratiques.**Pour les États membres :**

- Échanger les informations relatives à ces pratiques, étant donné que les États membres mettent en œuvre des stratégies et des programmes intéressants.

Pour la CEA :

- S'attacher, comme les autres institutions internationales travaillant en Afrique, à être disponible pour prêter son concours aux États membres par des services consultatifs techniques, des programmes de renforcement des capacités et des produits et outils du savoir, en portant une attention particulière sur les femmes rurales ;
- Aider les États membres à accéder aux informations concernant les procédures d'accès aux financements, aux marchés et aux débouchés économiques.

c) S'attaquer aux barrières qui brident les possibilités d'autonomisation économique des femmes, à savoir les travaux domestiques non rémunérés qu'elles effectuent, le manque de temps qu'elles éprouvent, les normes négatives régissant l'évolution de leurs carrières, les actes de violence commis sur elles et les pratiques nocives qui limitent la valorisation du capital humain féminin et l'accès des femmes aux débouchés économiques.**d) Faire de la discrimination positive.** Divers mécanismes doivent être créés pour aider les femmes à accéder aux marchés publics en toute égalité avec les hommes, par exemple en leur attribuant un certain quota (pourcentage) de ces marchés.

3. Recommandations découlant du point 6 de l'ordre du jour : Débat général sur le thème de la deuxième session : « Réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : de la planification à la mise en œuvre des objectifs en matière d'égalité des sexes et de développement social pour un développement inclusif et durable »

85. Les recommandations issues de l'examen des subdivisions b) et c) du point 6 de l'ordre du jour relatives aux séances parallèles sont les suivantes :

Pour les États membres :

- Encourager les ministères sectoriels et les autres entités publiques à adapter leurs politiques, leurs stratégies, leurs programmes et leurs budgets au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 et renforcer leur capacité à les y adapter pour atteindre les objectifs de développement durable et les aspirations définies dans l'Agenda 2063 par voie de planification empirique ;
- Renforcer les mécanismes institutionnels et la coordination au niveau national, par exemple par la mise en place de commissions parlementaires sur les objectifs de développement durable et l'égalité entre les sexes, de comités directeurs nationaux, de mécanismes de développement social et de comités de planification nationale chargés des questions liées à l'égalité entre les sexes, à l'urbanisation et au développement social ;
- Appliquer le principe de la responsabilité sectorielle pour encourager l'interconnexion entre les différents secteurs et améliorer les données de référence et l'établissement des rapports trimestriels ou périodiques pour répondre aux besoins en données ;
- Décentraliser la mise en œuvre du Programme 2030 ;
- Affecter des ressources à l'exécution des programmes aux niveaux de l'Administration infranationale et des collectivités locales ;
- Établir des budgets tenant compte des disparités entre les sexes conformément aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063.

Pour la CEA :

- Fournir aux États membres l'appui dont ils ont besoin pour renforcer leur capacité à mettre les questions relatives à l'égalité entre les sexes en adéquation avec celles qui concernent le développement social ;
- Fournir aux États membres un appui technique consultatif et un appui au renforcement des capacités pour les aider à mettre en place des plateformes et des observatoires nationaux de suivi et d'évaluation des politiques relatives à l'égalité entre les sexes, à l'urbanisation et au développement social ;
- Fournir aux États membres un appui au renforcement des systèmes statistiques, à l'élaboration d'indicateurs, à la collecte de données ainsi qu'à l'analyse et à la ventilation des indicateurs concernant le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

86. En outre, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

Pour les États membres :

- « Prendre en main » le Programme 2030 et l'Agenda 2063 en y adaptant leurs plans, leurs stratégies nationales et leurs priorités à moyen terme, renforcer leur capacité à intégrer les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 dans leurs politiques, leurs budgets et leurs programmes par voie de planification empirique et veiller à ce que les

ministères sectoriels aussi adaptent leurs plans au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 ;

- Renforcer les mécanismes institutionnels et la coordination au niveau national, par exemple par la mise en place de commissions parlementaires sur les objectifs de développement durable et l'égalité entre les sexes, de comités directeurs nationaux, de mécanismes de développement social et de comités de planification nationale chargés des questions liées à l'égalité entre les sexes, à l'urbanisation et au développement social. L'application du principe de la responsabilité sectorielle pour encourager l'interconnexion entre les différents secteurs a également été jugée nécessaire. À cet effet, les participants ont souligné la nécessité d'améliorer les données de référence et l'établissement des rapports trimestriels ou périodiques pour répondre aux besoins en données ;
- Décentraliser la mise en œuvre du Programme 2030 et affecter des ressources à l'exécution des programmes aux niveaux de l'Administration infranationale et des collectivités locales ;
- Rechercher de nouvelles solutions et de nouveaux partenariats permettant de mieux mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 aux niveaux national et infranational, comme le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures et des partenariats noués entre le secteur public et le secteur privé sur les programmes relatifs à l'égalité entre les sexes, les programmes sociaux et les programmes d'urbanisation. À cet égard, les participants ont souligné la nécessité d'organiser des campagnes de mobilisation des ressources intérieures et d'élaborer des programmes de sensibilisation à la mobilisation. La nécessité de promouvoir le Programme 2030 auprès de toutes les parties prenantes a été également soulignée ;
- Établir des budgets tenant compte des disparités entre les sexes conformément au Programme 2030 et à l'Agenda 2063.

Pour la CEA :

- Étendre son appui technique à l'intégration des objectifs intéressant le développement social et l'égalité entre les sexes dans les processus de planification nationale, de mise en œuvre et de suivi et évaluation ;
- Fournir aux États membres un appui technique et consultatif et un appui au renforcement des capacités pour les aider à mettre en place des plateformes et des observatoires nationaux de suivi et d'évaluation des politiques relatives à l'égalité entre les sexes, à l'urbanisation et au développement social ;
- Fournir aux États membres un appui au renforcement de leurs systèmes statistiques, à l'élaboration d'indicateurs, à la collecte de données ainsi qu'à l'analyse et à la ventilation des indicateurs concernant le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;
- Veiller à ce que le Président du bureau du Comité du genre et du développement social participe à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique qui devrait se tenir en mars-avril 2018 pour rendre compte des résultats de la deuxième session du Comité.

B. Adoption du rapport

87. Après mûre réflexion, le Comité du genre et du développement social a adopté le rapport de la deuxième session.

VIII. Clôture de la session

88. Après l'allocution de clôture de la Directrice de la Division des politiques de développement social de la CEA, Thokozile Ruzvidzo, et l'échange de courtoisies d'usage, le Président a déclaré la réunion close à 19 h 35 le jeudi 12 octobre 2017.
